

Parking de la gare de Perrignier : accès restreint du 22/02 au 26/03

Le parking de la gare de Perrignier, propriété de la SNCF, va être entièrement fermé lundi 22 et mardi 23 février. Entre le 24 février et le 26 mars inclus, le parking sera partiellement fermé avec simplement une zone qui restera accessible. Thonon Agglomération met en place des parkings de substitution durant cette période.

Cette fermeture temporaire fait suite à la réalisation de travaux menés par la SNCF entre le 22 février et le 26 mars sur la ligne Longeret – Le Bonvert, sur la zone de Margencel. Le parking de la gare de Perrignier servira de lieu de stockage afin de permettre la rotation des engins ferroviaires et des agents qui interviendront sur ce chantier.

Thonon Agglomération met en place des zones de stationnement de substitution pendant cette période, à proximité immédiate de la gare de Perrignier, afin de permettre aux usagers de la SNCF l'accès aux trains :

- **Les 22 et 23 février** (pendant la fermeture totale du parking de la gare de Perrignier) :
 - Mise à disposition du parking du service des eaux de Thonon Agglomération : 25 places (voir plan)
 - Mise à disposition de deux zones de stationnement sur la ZAE Planbois : 43 places (30+13) (voir plan)
- **Entre le 24 février et le 26 mars** (pendant la fermeture partielle du parking de la gare de Perrignier) :
 - Réouverture partielle du parking de la gare de Perrignier (voir plan)
 - Mise à disposition du parking du service des eaux de Thonon Agglomération : 25 places (voir plan)
 - Mise à disposition d'une zone de stationnement sur la ZAE Planbois : 13 places (voir plan)

Pour la sécurité de tous, merci d'utiliser les parkings de substitution et de ne pas stationner de manière sauvage.

Pour éviter la saturation des parkings les 22 et 23 février, adaptez votre pratique (si possible)

Pendant cette période de travaux, et notamment lors de la fermeture totale du parking de la gare de Perrignier, les 22 et 23 février, et afin d'éviter une saturation des parkings de substitution, nous vous conseillons de privilégier le télétravail ou le co-voiturage (dans le respect du protocole sanitaire en vigueur : masque obligatoire – 2 passagers maximum à l'arrière du véhicule – aération régulière du véhicule).

Nous vous rappelons que le nouveau parking de la gare de Thonon, mis en service au début du mois de février, peut représenter une alternative durant cette période pour vous permettre un accès aux trains. Pour plus d'information et pour consulter les tarifs en vigueur : <https://www.ville-thonon.fr/breve/304/90-pole-gare-ouverture-du-parking.htm>